



DDT
 Direction
 Départementale
 des Territoires
 de l'Alpe de
 Haute-Provence

Liberté • Égalité • Fraternité
 REPUBLIQUE FRANÇAISE
 Préfecture des
 Alpes de Haute Provence

**Commune de Roumoules
 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
 NATURELS PREVISIBLES**

Approuvé par arrêté préfectoral n°2014344-0008 du 10 décembre 2014

**ZONAGE REGLEMENTAIRE
 (mouvement de terrain)**

Légende :

Zones réglementées	Nature du risque
Zones rouges :	g : mouvement de terrain
R3	f : ravinement
Zones bleues :	Niveau d'aléa
B4	4 - très fort
B7	3 - fort
B8	2 - moyen
	1 - faible
	— Limite communale

N
 Echelle 1/7 500

Réalisation : Sol Concept
 Version
 Etablie le : Novembre 2012

Edition : Sol Concept
 Modifié le :

